



ASSOCIATION AURIOL ENSEMBLE  
Quartier Devant Ville  
5 impasse Jérôme  
13390 AURIOL

### Monsieur le Commissaire Enquêteur

Enquête publique sur le projet de Modification du P.L.U  
Mairie d'Auriol – Place de la Libération  
13390 AURIOL

Auriol, le 23 mai 2017

Objet : **OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU P.L.U**

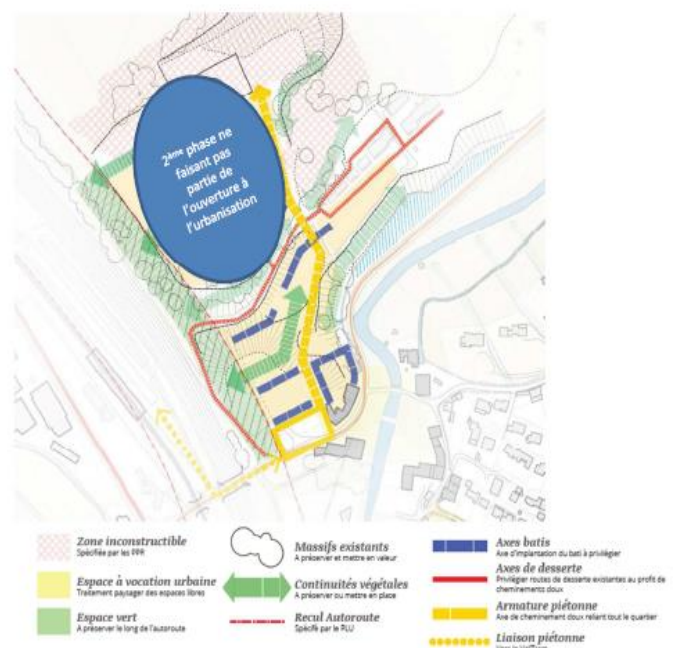
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de la procédure de modification n°2 du P.L.U, conformément aux dispositions des articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme, nous vous soumettons nos observations concernant le projet de modification n°2 soumis à enquête publique dans les formes prévues par les articles R.123-7 et suivants du code de l'Environnement.

**Concernant l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUmpa sise lieudit les Hauts de Pigautier**, nous sommes très surpris de l'absence totale d'un projet de mise en place d'un mur anti-bruit le long de l'autoroute A52, au droit des futures habitations (en partenariat avec ESCOTA).

En effet, les futures constructions se trouvant à proximité immédiate de l'axe autoroutier, et à la même altitude ; de fortes nuisances sonores seront à craindre pour les futurs habitants.

De plus, nous craignons que, compte tenu de cette nuisance autoroutière, il sera très difficile, pour un promoteur immobilier notamment, de vendre ces logements au prix du marché, et que donc, ces logements soient exclusivement destinés à du logement social. Ce qui n'est pas conforme au Contrat de Mixité sociale signé le 05 avril 2016 avec le Préfet de Région et la représentante du président de la Métropole Aix-Marseille, largement mis en avant dans la présentation du projet.



**Concernant la modification du zonage réglementaire du secteur 1AUf des Gypières**, afin de permettre une opération d'aménagement urbain optimisée et conforme au contrat de Mixité social, nous émettons de fortes réserves quant au potentiel des voies d'accès existantes à pouvoir absorber le trafic dû à de nouvelles habitations. Que ce soit en voiture, en deux-roues ou à pied, les accès routiers au site des « Gypières » (Chemin du Pont de Joux et raccordement à la RD96) ne sont absolument pas calibrés pour accueillir de nouveaux habitants. Avec un maximum de 50 logements potentiellement construits par hectares (cf. PLU), nous pouvons estimer à environ 200 le nombre de futurs logements qui seront construits dans cette zone. Avec en moyenne 2 places de stationnement par logement (cf. PLU), nous pouvons craindre un trafic de plus de 400 véhicules supplémentaires par jour, sans compter les personnes souhaitant se rendre à pied au village ou à la future gare du VAL'TRAM de Pont de Joux.

**Nous vous alertons donc sur les infrastructures routières qui sont aujourd'hui insuffisamment dimensionnées pour accueillir un nouvel afflux de circulation pour desservir cette future zone d'aménagement urbain et qui présentent un risque important en matière de sécurité routière.**



**Pont de la Papèterie, à l'intersection entre le chemin du Pont de Joux et la RD96 (côté Pont de Joux) :**

- 1 seul sens de circulation possible sur le pont
- 1 STOP en extrémité du pont
- 1 accès difficile sur la RD96 (insertion en virage + vitesse élevée des automobilistes)
- Absence de trottoirs



**Chemin du Pont de Joux**

- *Route très étroite (< 5m)*
- *Peu de visibilité en virage*
- *Absence de trottoirs et de passages piétons*
- *Absence de ralentisseurs*



**Pont de Saint-Claude à l'intersection entre le chemin du Pont de Joux et la RD96 (côté Centre Culturel):**

- *1 seul sens de circulation possible sur le pont et absence de trottoirs*
- *1 « céder le passage » en extrémité du pont*
- *1 accès très difficile sur la RD96 (insertion en virage + vitesse élevée des automobilistes) => très accidentogène*

C'est pourquoi, nous souhaiterions que nos remarques soient prises en considération dans l'élaboration de la modification n°2 du P.L.U.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur nos respectueuses salutations.

**Véronique MIQUELLY**

*Vice-Présidente du Conseil de Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile - MAMP  
Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône  
Conseillère Municipale d'Auriol*